



Le saviez-vous ?

Des pages internet dédiées à la déconstruction sur le site EDF.com Nos Énergies



Afin de mettre à disposition du plus grand nombre des informations sur la déconstruction de ses centrales, EDF a créé un site accessible depuis www.edf.com, thématique « infos nucléaire », rubrique déconstruction.

Sont disponibles des informations générales sur le programme de déconstruction, les mesures de surveillance et de protection des travailleurs, de la population et de l'environnement, et des informations propres à chaque site EDF en déconstruction.

Chacun peut ainsi avoir accès aux comptes-rendus des réunions de l'Observatoire du démantèlement de la centrale de Brennilis, ainsi qu'à la lettre d'information externe Expli'Site.



Quoi de neuf

Nouvelle demande d'autorisation de démantèlement complet : le dossier se prépare

Au 1^{er} semestre 2008, conformément au cadre réglementaire fixé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, nous effectuerons le re-conditionnement et l'évacuation de fûts de déchets, des prélèvements dans l'ancienne station de traitement des effluents (STE), des activités d'exploitation, de surveillance de l'environnement et de maintenance.

Autre temps fort de notre activité, l'élaboration du dossier de demande d'une nouvelle autorisation de démantèlement complet, qu'EDF s'est engagé auprès de l'ASN à déposer mi-2008.

Ce dossier expose la stratégie de démantèlement, étudie l'impact des travaux de la déconstruction sur l'environnement, présente comment seront traités les déchets produits, démontre la maîtrise des risques associés à ces opérations, définit et justifie les valeurs de rejets prévues.

Les ingénieurs du Centre d'Ingénierie de Déconstruction et Environnement (CIDEN) d'EDF à Lyon réalisent les études nécessaires à la constitution de ce dossier, qui sera déposé cet été et présenté en enquête publique dans quelques mois.

D'ici là, je me tiens à votre disposition pour expliquer ce projet de déconstruction, dont l'objectif est de faire disparaître du paysage des Monts d'Arrée les bâtiments de la centrale, avec pour priorité la sécurité des intervenants et le respect de l'environnement.

Comme le rappelle l'ASN*, le démantèlement "immédiat" de la centrale de Brennilis, c'est à dire sans période d'attente, est bénéfique pour la sûreté et la radioprotection. J'ajoute que c'est aussi un bénéfice pour l'activité locale qu'EDF a à cœur de relancer au plus vite.

Bertrand Dubuis,
directeur du site de Brennilis

* prise de position disponible sur le site de l'ASN (www.asn.fr, rechercher Brennilis)



Pour mémoire...



La gestion des déchets issus de la déconstruction : 3 grands principes

En accord avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, trois principes guident la gestion des produits issus de la déconstruction : générer le minimum de déchets ultimes (devant être stockés), ne laisser sur le site aucun déchet radioactif, conserver un historique de tous les déchets radioactifs évacués du site

Principe n°1 : Générer le minimum de déchets ultimes

Le décret du 31 octobre 1996 autorisant la phase actuelle de déconstruction de la centrale de Brennilis précise : « L'exploitant s'efforcera de réduire le volume des déchets produits lors des travaux (...) et optimisera leur gestion en veillant à les valoriser ou à les traiter chaque fois que cela sera possible, le stockage définitif devant être réservé aux déchets ultimes ».

Ce principe conduit à :

- garantir la distinction entre les déchets radioactifs et les déchets dits conventionnels ; ce principe est mis en œuvre par la méthode éprouvée du « zonage » des déchets,
- diminuer le volume des déchets radioactifs par des procédés d'assainissement des locaux ou par des moyens de compactage ou de fusion réalisés dans des centres agréés,
- réutiliser et recycler au maximum les déchets non radioactifs : récupération des gravats conventionnels pour combler les cavités du site, recyclage des ferrailles et câbles électriques non radioactifs.

Au total, plus de 80% des matériaux produits par la déconstruction sont non radioactifs.

Principe n°2 : Ne laisser sur le site aucun déchet radioactif

Conformément à l'engagement pris, aucun déchet radioactif ne restera sur place. L'objectif est de rendre le site avec une radioactivité comparable à celle des bordures de trottoir, en granit. Tous les déchets radioactifs issus de la déconstruction seront donc triés et transférés vers des lieux de stockage ou de traitement adaptés.

Principe n°3 : Conserver un historique de tous les déchets radioactifs évacués du site

Tout conteneur destiné à recevoir des déchets radioactifs est identifié par un code barre dès sa réception sur le site, et fait l'objet d'un suivi informatique tout au long de son parcours (remplissage, fermeture, caractérisation, expédition vers un lieu de stockage ou de traitement).

Il reste actuellement sur le site moins de 1% de la radioactivité présente durant l'exploitation : tout le combustible et l'eau lourde ont été évacués au cours de l'étape de mise à l'arrêt définitif de la centrale. De plus, la radioactivité a diminué naturellement.

L'expédition des déchets radioactifs a commencé en mars 2001. A fin 2007, plus de 7 600 tonnes ont été évacuées du site vers les centres de stockage agréés de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). La quasi-totalité des déchets issus des débuts du démantèlement et entreposés sur site a donc été évacuée. Ce résultat traduit les efforts et le professionnalisme des équipes en charge de la déconstruction.

Parmi les déchets radioactifs produits par la déconstruction de la centrale de Brennilis, 80% sont des déchets très faiblement radioactifs (TFA). Le reste est constitué de déchets faiblement ou moyennement radioactifs (FA/MA).

